

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

12/2 – POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDECENT – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD

Au travers de sa politique en matière d'habitat, la Ville est investie dans la lutte contre le logement indécent et insalubre. Plusieurs types d'actions, tant curatives que préventives, ont été mises en place, visant l'accès à tous à un logement décent et de qualité.

Ainsi, la Ville participe, avec la MEL, au programme de réhabilitation des courées monsoises par le biais d'une participation financière aux travaux à réaliser, par le suivi des opérations de travaux publics, et par l'accompagnement social de leurs résidents.

La Ville est devenue partenaire, en 2011, d'une action expérimentale menée par la MEL, visant à accompagner financièrement les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes qui s'engagent dans des travaux d'amélioration durable de leur habitat.

Par ailleurs, des moyens dédiés et spécifiques sont régulièrement mis en œuvre afin d'accompagner les Monsois confrontés à des situations d'insalubrité dans leur logement. A ce titre et pour répondre aux demandes de locataires confrontés à des problèmes d'insalubrité, un technicien municipal est chargé d'établir, sur la base de visites sur site, les constats écrits caractérisant les dysfonctionnements constatés. Ces rapports servent ensuite de référence aux interventions engagées par la municipalité auprès des propriétaires, afin que les travaux nécessaires soient effectués dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de cette volonté de tout mettre en œuvre afin de lutter contre ces situations de logement indécent ou indigne, la Ville a entamé un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord afin d'encourager les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires dans les logements indécents. Ces échanges ont abouti à la signature d'une convention de partenariat effective au 1^{er} janvier 2015.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, pour l'année 2017,
- d'inscrire le montant de la recette à l'article fonctionnel 92824, compte nature 7478.